

# COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 Février 2021 à 18 heures 30'

*L'an deux mille vingt et un, le cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance privée (contrainte sanitaire COVID 19) sous la présidence de Mr Jean OTHAX, Maire.*

*Etaient présents : OTHAX Jean, JOUANINE Marie-Hélène, DOMENGE Eric, BLAYE-FELICE Jean-Claude, RANGOTTE Pierre, BOITEAU Marie, PETITBENOIT Valérie, DUPLEIX Brice, PORODO Claudine, CORMY Céline, LOUSTAU MERICAM Cathy, PONS Gilles, VICENTE Christophe, PEDESERT Audrey.*

*Excusés : CALANDRA Pierre.*

***Le compte rendu du précédent Conseil Municipal a été relu rapidement, voté et signé en début de séance.***

## ORDRE DU JOUR :

### **I) AGRANDISSEMENT ÉCOLE**

#### **1. Projet CAUE**

*La version finale du projet de l'école d'extension (contenant la liste des besoins) destinée au CAUE a été relue et entérinée en séance (**votée lors du Conseil Municipal**). Elle sera envoyée par courriel au CAUE. Nous espérons un retour de leur part et un rendez-vous très rapidement.*

#### **2. Salle des associations**

*La commission animation a réuni les différentes associations le 14 janvier dernier pour discuter avec eux des impacts possibles qu'auraient la rénovation et l'extension de l'école sur les locaux actuellement utilisés par les Associations. Pendant la durée des travaux, la salle des associations pourrait être utilisée comme salle de classe afin d'éviter des dépenses importantes de location d'Algécos.*

*La solution alternative envisagée par les Associations serait d'utiliser la salle du stade comme lieu de réunion. Des travaux sont donc à prévoir très rapidement pour rendre cette salle fonctionnelle et accueillante (refaire le sol, les sanitaires, etc.). Prévoir une réunion de la commission travaux très rapidement pour définir les besoins.*

## **II) TRAVAUX DE VOIRIE**

*Comme évoqué lors des précédentes réunions il a été décidé de faire un programme de rénovation pluriannuel pour l'entretien des voiries. Ce programme est jugé préférable à des réparations rapides, partielles, qui ne tiennent pas dans la durée. Chaque année un budget de 20-25 k€ sera alloué pour les rénovations des voiries.*

*Deux sociétés ont été consultées sur la base d'un cahier des charges identique (uniquement les enrobés, pas les trottoirs) pour un marché à bon de commandes :*

- COLAS : 138 658 €
- SOGEBE : 125 000 €

*Une troisième société (EUROVIA) sera consultée très prochainement.*

*Les zones prioritaires ont été définies (rues non impactées par les travaux liées aux futures lotissements) :*

- Rue des Lauriers,
- Rue de Stade (de la rue du gave jusqu'au carrefour).

### **- IMPASSE DES MESANGES**

*- L'impasse des Mésanges ne fait pas partie du programme pluriannuel et sera traitée dès que le lotissement sera terminé.*

- Impasse des Mésanges : 17207,23 HT. – 20648,68 TTC
- COLAS : 26612.73 H.T. – 31935,28 TTC

*En attendant les nids de poule seront rebouchés pour éviter tout risque d'accident.*

## **III) TRAVAUX ÉCONOMIE D'ÉNERGIE**

### ***1. Adhésion au SDEPA***

*Vendredi 08/01/21, Emilie BOURREAU (technicienne Energie – Climat / Agglomération de Pau) est venu faire une présentation sur la transition énergétique à la salle de la Mairie. Cette rencontre a permis de connaître les objectifs réglementaires (décret tertiaire) et d'obtenir des premiers conseils sur la démarche à suivre pour mener à bien notre politique d'économie d'énergie et de transition énergétique (adhésion au SDEPA).*

*En accord avec le décret tertiaire, la consommation énergétique des bâtiments tertiaires de plus de 1000m<sup>2</sup> doit être réduite de 40% à l'horizon 2030. Au plus tard le 30 septembre 2021, les sociétés ou collectivités possédant des bâtiments tertiaires de plus de 1000m<sup>2</sup> (regroupement de plusieurs bâtiments dans un même lot) devront déclarer la consommation énergétique de leurs bâtiments. Cette déclaration servira de référence.*

*Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le **SDEPA** (Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques) a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2).*

*Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le SDEPA propose aux collectivités de bénéficier d'un Conseil en Énergie Partagé (CEP). Les collectivités qui en feront la demande auront à leur disposition un « conseiller énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes ses questions énergétiques.*

*Dans le cadre de la compétence « Maitrise de la Demande d'Énergie » du SDEPA, la collectivité d'UZOS souhaite confier au Syndicat la mise en place du CEP. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens. Conformément à la délibération du bureau syndical n°2017-019 du 30 mai 2017, le coût de cette adhésion est de 0,25 € par habitant et par an, le recensement de la population totale étant fixé au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours et la collectivité s'engage pour une durée illimitée dans la démarche.*

*Le conseil municipal autorise le Maire à signer avec le Syndicat la convention définissant les modalités de mise en place de l'adhésion (**votée lors du Conseil Municipal**).*

## **2. DETR/DSIL**

*Un dossier de demande de subvention 2021 DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) / DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) a été déposé en préfecture le 31 janvier 2021, pour un projet de centrale photovoltaïque sur les toitures de la mairie et des ateliers du foyer du stade afin de valoriser au maximum la production d'Énergie renouvelable (production et surplus en autoconsommation).*

*Les travaux sont conditionnés à un retour positif de notre demande de subvention.*

## **IV) AUTRES TRAVAUX**

### **1. Appartement CASSOULET**

*Les investigations sont toujours en cours pour réparer/rénover l'appartement de Mr CASSOULET situé au-dessus de la Mairie*

*Nous sommes toujours en attente d'un devis pour la réfection de l'électricité.*

*Les travaux effectués dans l'appartement (considéré comme bâtiment collectif) pourraient faire parti des réductions de consommation énergétique demandées par le décret tertiaire.*

### **2. Travaux de crépis**

*La Mairie attend un deuxième devis pour les travaux de crépi du plateau sportif et du mur de M NOUGUE.*

## V) SITUATION BUDGÉTAIRE

A ce jour la situation budgétaire 2020 de la commune est la suivante :

- Excédents de fonctionnement	140 184,30 €
- Déficit d'investissement	62 283,46 €
⇒ Résultat	77 900,84 €

Délibération pour autoriser le maire à réaliser des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif :

*Vu l'article L1612-1 du CGCT considérant que le budget primitif 2021 de la commune ne sera pas voté avant le 15 avril au plus tard,*

*Considérant la nécessité de lancer certains investissements avant le vote du budget primitif,*

*Précisant que les dépenses d'investissement inscrites au budget 2020 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts » = 106 760 €,*

*Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil de faire application de cet article à hauteur maximale de 25 % soit : 26.690 €*

Après en avoir délibéré (**voté lors du Conseil Municipal**), le Conseil Municipal précise que les dépenses engagées dans la limite de 26.690 €, selon les détails suivants, devront être reprises lors du vote du budget primitif :

- Opération 55 : 4000 € (matériel)
- Opération 57 : 22600 € (voirie)

## VI) PERSONNEL COMMUNAL

### 1. Création du poste d'agent de maîtrise (avancement de grade à l'ancienneté)

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Agent de Maîtrise pour assurer les missions suivantes :

- Contrôle de la bonne exécution des travaux techniques réalisés par les entreprises ou en régie,
- Gestion des espaces verts,
- Gestion des travaux : exécution, encadrement, etc.,

Il s'agit d'un avancement de grade à l'ancienneté pour un agent occupant aujourd'hui le poste d'agent d'entretien (Frédéric LESCOUDE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide la création, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, d'un emploi permanent à temps complet d'Agent de Maîtrise (**voté lors du Conseil Municipal**).

## **2. Poste CAE**

*Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi en contrat Parcours Emploi Compétence (PEC) qui serait affecté au service administratif de la mairie.*

*En effet, l'augmentation de la population rend nécessaire le renforcement du service.*

*Il s'agit d'un poste :*

- *d'adjoint administratif : accueil du public, gestion des courriers, état civil, urbanisme, archivage etc.*
- *de personnel périscolaire (remplacement en cas d'absence) : surveillance cantine, garderie etc.*

*Cet emploi sera créé pour une durée de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, jusqu'au 28 février 2022. Ce contrat fera l'objet d'une convention passée entre l'Employeur et Pôle Emploi et sera assorti d'un plan de formation.*

*Le temps de travail sera de 26 heures hebdomadaire avec une rémunération fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail et subventionné à 70% par l'Etat. La charge salariale pour la Mairie serait de l'ordre de 300€/mois (**voté lors du Conseil Municipal**).*

*Un poste CAE est également envisagé pour aider les agents techniques dont la charge de travail a également augmenté avec les nouveaux lotissements. La mairie va contacter Pole Emploi.*

## **VII) POINTS ET QUESTIONS DIVERS**

### **1. Alarmes locaux municipaux**

*Compte-tenu des infractions récentes, il serait souhaitable d'équiper la salle polyvalente ainsi que la cave de la cantine d'une alarme. La mairie va faire réaliser des devis.*

### **2. Transport urbain**

*Une réunion devrait avoir lieu la semaine prochaine pour donner les résultats de l'enquête publique sur le transport urbain.*

### **3. Info fibre**

*La fibre a été déployée sur les coteaux d'Uzos : 71 foyers auront la possibilité de se connecter d'ici 3 mois.*

*Les travaux de la partie bourg devrait débuter à partir du 2<sup>e</sup> semestre. Une réunion publique aura lieu avec les opérateurs et les habitants quand les travaux seront finis.*

### **4. Référent PLUI**

*Eric DOMINGE a été nommé référent au COTECH (comité technique) pour le suivi du PLUI.*

### **5. *Projet Laurencine***

*Lors de réunion des Associations le 14 janvier dernier, le projet de rénovation de la maison Laurencine a été évoqué. Les suggestions d'aménagement ont été les suivantes : bibliothèque, foyer pour les jeunes, vestiaires et locaux sportifs.*

*En attendant la finalisation du projet, la maison Laurencine pourrait être utilisée pour l'école.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

*Le Maire,  
Jean OTHAX*